



# FLASH INFOS COMMUNALES

Numéro 21 du 4 juillet 2025

## Compte-rendu succinct du Conseil Municipal, légalement convoqué le 15 juin 2025, et réuni le mercredi 18 juin 2025

- VOTE CDG 2025 CA 2025 Budget Haut des Vert Prés

Le compte administratif et les comptes de gestion ont été votés à l'unanimité. Le Budget Haut des Vert Prés sera définitivement fermé en 2025 (Il s'agissait du remboursement de l'opération de construction des pavillons des Hauts Verts Près engagée par le précédent Conseil Municipal)

- Vote du mandat d'adjoint de MR ERIC DOMET

Le maire est chargé de l'administration communale, mais il est en droit de déléguer une partie de ses responsabilités à un ou plusieurs adjoints. Il est habilité à sélectionner seul les adjoints et les domaines dans lesquels il souhaite leur donner une ou plusieurs délégations. En revanche, s'il décide du retrait de ses délégations, le conseil municipal est amené à se prononcer sur le maintien de l'adjoint concerné dans l'exercice de ses fonctions.

Monsieur le Maire, suite à un profond désaccord avec Eric DOMET, l'un de ses adjoints, lui a retiré toute délégation par la publication d'un arrêté et sa transmission aux services préfectoraux. Dès lors, Monsieur DOMET a perdu le bénéfice de la délégation qu'il détenait et son droit de percevoir l'indemnité de fonction. Le retrait d'une délégation est une décision réglementaire qui prend la forme d'un arrêté municipal. Ce n'est pas une sanction, donc il ne nécessite pas d'être précédé d'une procédure contradictoire ni d'être justifié. Enfin, le maire n'est pas tenu de demander l'avis du conseil municipal.

Monsieur le Maire a ensuite suivi la procédure pour le retrait du mandat de Monsieur DOMET en tant qu'adjoint. Ainsi, le Conseil Municipal réuni le mercredi 18 juin 2025, après déclaration de Monsieur DOMET, a voté par 4 voix pour le maintien d'Eric DOMET en tant qu'adjoint et 4 voix contre le maintien d'Eric DOMET en tant qu'adjoint. Monsieur DOMET reste donc adjoint au Maire d'Havernas mais sans aucune responsabilité au sein de la mairie et de la commune. Il est à noter que le huit clos n'a pas été retenu par les membres du Conseil Municipal et que ce vote s'est fait publiquement.

## Cimetière communal

Monsieur le Maire a constaté que le chantier spécifique à l'entretien et à l'aménagement du cimetière a pris beaucoup de retard. Il en va de même pour les relevés des concessions existantes. Il estime que cela ne peut plus continuer ainsi. Il a confié comme mission spécifique à Guillaume LECLERCQ, conseiller municipal, l'entretien et l'aménagement du cimetière, en soutien à Lionel LEGUAY, adjoint, en charge de l'entretien du village. Monsieur le Maire a décidé dans ce cadre, d'accorder à Monsieur LECLERCQ le même montant d'indemnité que celui perçu initialement par Monsieur DOMET.

## Travaux rues d'Amiens et de la Carrière

Les travaux de revêtement sur la RD933, cet axe important de notre commune, viennent d'être réalisés. Ils se sont déroulés comme prévu et sans surprise, nous ne pouvons que nous en féliciter !

L'appel d'offre concernant les travaux d'aménagement de sécurité est clos.

Monsieur le Maire a reçu les agriculteurs de la commune pour étudier leurs desiderata en pleine période de moisson pour le passage de leurs moissonneuses sur cette route.

Les marquages au sol délimitant les emplacements ont été réalisés sur la route.

Ces travaux seront donc réalisés en 2 temps :

- En demi-chaussée le lundi 7 juillet 2025 pour offrir un passage aux usagers toute la journée durant l'installation des équipements de sécurité ;

- En chaussée totalement fermée lors de la deuxième quinzaine du mois d'août pour les travaux d'enrobé et de goudronnage du plateau. Il s'agira d'une journée entière durant laquelle aucune circulation ne sera possible et dont nous vous communiquerons la date précise au plus vite.

## Travaux rue de l'Abreuvoir

Le revêtement de la rue de l'Abreuvoir sera refait les lundi 21 et mardi 22 juillet 2025. Les travaux de goudronnage seront réalisés en chaussée totalement fermée.

### Fermeture estivale de la Mairie

En raison des impératifs actuels de la commune, la Mairie ne fermera pas cet été. Cependant, dans la mesure où nous serons en effectif réduit, une seule permanence hebdomadaire sera tenue au mois de juillet, chaque jeudi après-midi, de 14 à 16 heures.

Durant cette période, l'équipe municipale sera tout de même en veille pour les administrés susceptibles de rencontrer une situation grave qui nécessiterait véritablement une intervention dans l'urgence. Dans ce cas et uniquement dans ce cas, le numéro à composer sera le 07 71 80 87 56

Retour des permanences à la normale dès le mois d'août :

Le mardi : de 17h00 à 18h30

Le jeudi : de 10h00 à 12h00

Le samedi : de 9h00 à 12h00

## Fête nationale

Pour célébrer la Fête nationale, Monsieur le Maire déposera comme de tradition une gerbe au monument aux morts d'HAVERNAS le lundi 14 juillet 2025.

## Rappel des activités à venir dans notre village

- « Nos mains ont des idées » organise pour la première fois la **REDERIE D'HAVERNAS le dimanche 06 juillet 2025** de 7 à 18 heures Place de l'Eglise
- « Chacun pour tous » vous propose, l'après-midi de la réderie annuelle du dimanche 6 juillet 2025, un **concert de Gospel à l'église d'HAVERNAS**.
- « Chacun pour tous » poursuit ses **après-midi jeux de société**, pétanque ou Ping-pong à la salle des fêtes d'HAVERNAS les mercredis 9 juillet et 6 août 2025

***Monsieur le Maire et les membres du Conseil Municipal souhaitent de belles vacances bien méritées à l'ensemble des administrés de notre commune.***

**Mairie d'HAVERNAS**

09 56 17 58 97

1 Rue de la Bassée - [mairie.havernas@laposte.net](mailto:mairie.havernas@laposte.net)

Retrouvez l'ensemble de nos FLASH INFOS COMMUNALES sur le site internet de la mairie au lien suivant : <https://www.havernas.fr/>